

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois le 27 février à 18h30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil municipal (Espace Simone Veil), en séance publique sous la présidence du Maire Monsieur Philippe RONARC'H.

Date de la convocation le 23 février 2023

Membres en exercice : 18

Présents :

Mesdames : Michèle BUREL, Nelly VIVIEN, Alexandra MAZEAS, Claudie SIMON, Christine LE GOFF LE PESQUE, Jacqueline JAFFRY, Chloé ANDRO, Christelle GUEZENGAR, Armelle RONARC'H

Messieurs : Philippe RONARC'H, Jean-Pierre KERSALE, Olivier BODILIS, Olivier LAURAIN, Hervé LE COZ, Mickaël LE COZ, Jacques DYONIZIAK, Thierry ARNOULT

Absents excusés :

Patrick PERENNOU (procuration à Jacqueline JAFFRY)

Secrétaire de séance : Jacqueline JAFFRY

Objet : Délibération n°2023-0007 – Demande de subvention au conseil département dans le cadre du Plan 500 000 arbres pour le projet Bocage

Monsieur Olivier BODILIS, adjoint à la transition écologique, rappelle à l'assemblée que l'une des préconisations de l'Atlas de la Biodiversité était la réalisation des jonctions entre les zones d'intérêts écologiques par des corridors écologiques et de renforcer la trame verte et bleue de la commune par la plantation de haies bocagères.

Afin d'être accompagnée dans cette démarche, la commune a signé une convention avec la Chambre d'Agriculture permettant également d'impliquer les agriculteurs. Ainsi le travail réalisé à ce jour, permet de prévoir plus de 7 km de création de haies.

La municipalité souhaite faire de ce projet de plantations de haies bocagères un outil de sensibilisation et d'éducation à la protection de notre environnement. Les établissements scolaires de la commune (primaires et collège), ainsi que la population et les associations y seront associés. Des contacts vont être pris aussi avec un lycée agricole pour leur proposer d'y participer.

Ces chantiers de plantations permettront à la population d'aller à la rencontre des agriculteurs dans un projet fédérateur.

Ces plantations, encadrées par les services techniques de la commune, s'étaleront sur trois ans.

Concernant l'entretien des haies les trois années suivant la plantation. Il est prévu l'installation de toiles de paillage biodégradables en jute/sisal, pour limiter des interventions manuelles annuelles, fort coûteuses. Un chantier d'insertion (Objectif Emploi Solidarité de Quimper, et nouvellement installé dans le Pays Bigouden), participera à la mise en place des chantiers de plantations.

Ce projet rentre parfaitement dans les critères de financement du Conseil Départemental dans le cadre du plan 500 000 arbres.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet tel que présenté,
- **DECIDE** de solliciter un financement auprès du Département du Finistère au titre du plan 500 000 arbres,
- **S'ENGAGE** à réaliser ou faire réaliser l'entretien des haies ainsi constituées,
- **S'ENGAGE** à inscrire ses haies dans la Plan Local d'Urbanisme en cours de réalisation.

Fait et délibéré à POULDREUZIC, le 27 février 2023

Pour extrait conforme,

Le Maire, Philippe RONARC'H

La secrétaire de séance, Jacqueline JAFFRY



Visa de la préfecture :

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du **1er mars 2023**

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication

Envoyé en préfecture le 28/02/2023

Reçu en préfecture le 28/02/2023

Affiché le

ID : 029-212902258-20230227-2023_0007-DE